

L'affirmation des liens entre la langue française et la culture québécoise pour valoriser la langue française

Juin 2016

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

Monsieur le Ministre,

Le 15 février 2016, à l'occasion de la conférence de presse annonçant le début des travaux en vue du renouvellement de la Politique culturelle du Québec, madame Hélène David, alors ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la protection et de la promotion de la langue française, me confiait le mandat « d'ajouter à la protection la notion de promotion de la langue française. [Il devra]... évaluer les outils, les avenues et les initiatives les plus appropriés à envisager pour une action optimale dans les nombreux dossiers où la culture et la langue française peuvent se conjuguer ».

Une lettre du 12 février 2016 précisait en quelque sorte le mandat. On y soutenait que « la question de la langue française est indissociable de celle de la culture » et qu'en conséquence, « elle occupera nécessairement une place importante dans [notre] nouvelle politique culturelle ». On me demandait par la même occasion de déterminer « de nouvelles approches pour renforcer l'intégration dynamique de deux missions essentielles de l'État : la vitalité culturelle et la promotion de la langue française tout en considérant les enjeux globaux avec lesquels le Québec doit composer [...] ». Enfin, on me suggérait de « procéder [...] à toute consultation particulière que [vous jugerez] utile à [vos] travaux. »

J'ai le plaisir de vous remettre mon rapport *L'affirmation des liens entre la langue française et la culture québécoise pour valoriser la langue française*. Il se compose de trois parties, chacune faisant l'objet d'une recommandation.

La première partie aborde la question des liens entre la langue française et la culture québécoise et se place dans la perspective de la définition de la nouvelle Politique culturelle du Québec. Je recommande que la Politique culturelle reconnaisse clairement le lien indissociable entre la langue française et la culture québécoise et je fais état des modifications qui doivent en découler.

En seconde partie du rapport, je traite des notions de protection et de promotion de la langue française. Après avoir fait un état de situation, je recommande un net changement de perspective qui se traduit par la recommandation de mettre en place un nouvel organisme qui prendra en charge la promotion de la langue française, dans le but de faire valoir les avantages qu'offre un Québec français avec sa culture distinctive. La mission de protection demeure intacte. On vise ainsi à modifier le climat jugé malsain qui entoure la question linguistique au Québec. Des propositions précisent la portée de la recommandation.

Enfin, il m'a semblé très pertinent de proposer une réflexion sur une stratégie de valorisation de la langue française qui devra se développer en lien avec la valorisation de la culture québécoise.

Il s'agit là d'une conséquence directe de la reconnaissance d'un lien renforcé entre langue et culture dans la nouvelle politique culturelle, d'une part, et de la volonté de présenter la langue française comme une valeur ajoutée de la société québécoise sous de multiples aspects, d'autre part. Je recommande donc d'élaborer une stratégie dynamique de valorisation de la langue française qui tiendra compte des liens entre la langue et la culture et qui utilisera les meilleurs moyens (techniques, médias, etc.) pour mettre en valeur la langue française.

Je crois que, quelque quarante ans après l'adoption de la Charte de la langue française, le temps est venu de faire des ajustements à la politique linguistique pour la mettre en phase avec l'évolution de la société québécoise. Les multiples transformations des dernières décennies amènent l'État du Québec à tout mettre en œuvre pour que toutes les Québécoises et tous les Québécois, quelle que soit leur origine ou leur moment d'arrivée sur le territoire national, acceptent de faire partie d'une société dont le français est la langue commune, non seulement parce qu'on y est incité par des dispositions législatives, mais d'abord et surtout parce qu'on est convaincu des avantages de toute nature que toutes et tous en retirent.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée



Conrad Ouellon

TABLE DES MATIÈRES

Le mandat.....	7
Les liens entre la langue française et la culture québécoise.....	8
Réflexions générales.....	8
Quelques aspects des liens entre la langue et la culture au fil de l'histoire du ministère de la Culture et des Communications.....	8
L'adoption de la Charte de la langue française (1977).....	10
L'affirmation d'un lien étroit entre la langue française et la culture québécoise dans la nouvelle Politique culturelle.....	11
Une image positive de la langue française.....	12
Synthèse des propos tenus lors des consultations particulières.....	13
La méthodologie.....	13
L'expression d'un consensus.....	14
Quelques réflexions dignes d'intérêt.....	15
La culture québécoise, une culture inclusive.....	15
Le renforcement des liens entre la langue française et la culture québécoise.....	15
L'accessibilité aux produits culturels en français.....	16
Le français, une langue moderne ayant une capacité d'attraction.....	16
La portée générale de la Politique culturelle du Québec.....	17
Commentaires relatifs au Cahier de consultation de la Politique culturelle du Québec.....	18
La protection et la promotion de la langue française	18
La protection de la langue française	19
L'état de la situation.....	19

L'opinion du groupe de consultation.....	21
La promotion de la langue française	22
La promotion dans son acception actuelle.....	22
La promotion projetée.....	23
La pensée du groupe de consultation et des gens d'affaires sur la promotion de la langue.....	24
Une stratégie de valorisation de la langue par la culture... ..	27
La segmentation des publics ciblés sur les territoires... ..	28
L'identification des problèmes susceptibles de freiner l'adoption de la langue	29
La détermination d'objectifs	30
Les messages	30
La mise en valeur des "bons coups"	32
Les moyens	33
Les indicateurs	34
Les médias	34
Les recommandations.....	34
La conclusion	36

Le mandat

Le 15 février 2016, à l'occasion de la conférence de presse annonçant le début des travaux en vue du renouvellement de la Politique culturelle du Québec, Hélène David, alors ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la protection et de la promotion de la langue française, nous confiait le mandat « d'ajouter à la protection la notion de promotion de la langue française. Il devra évaluer les outils, les avenues et les initiatives les plus appropriés à envisager pour une action optimale dans les nombreux dossiers où la culture et la langue française peuvent se conjuguer ».

Dans sa lettre du 12 février 2016, la ministre explicitait clairement le mandat en apportant certaines précisions. D'entrée de jeu, elle y soutient que « la question de la langue française est indissociable de celle de la culture » et qu'en conséquence, « elle occupera nécessairement une place importante dans [notre] nouvelle politique culturelle ». Au cours de ce mandat, nous devons déterminer « de nouvelles approches pour renforcer l'intégration dynamique de deux missions essentielles de l'État : la vitalité culturelle et la promotion de la langue française tout en considérant les enjeux globaux avec lesquels le Québec doit composer [...] ». Nous pouvons également, pour remplir notre mandat, « procéder [...] à toute consultation particulière que [vous jugerez] utile à [vos] travaux. »

Aux fins de la rédaction du présent rapport, nous aborderons la question sous les angles suivants :

- A) les liens entre la langue française et la culture québécoise;
- B) la protection et la promotion de la langue française;
- C) une stratégie de valorisation de la langue par la culture.

A) Les liens entre la langue française et la culture québécoise

Réflexions générales

Les liens entre la langue et la culture peuvent être considérés sous bien des aspects. Envisagés de façon générale, ces liens peuvent être faibles et donc discutables. La langue, au sens strict, peut se réduire à un système de signes, vocaux et souvent graphiques, qui sert à communiquer et à s'exprimer. Par exemple, la langue française, en tant que système de communication, n'a pas un rapport obligé à la culture en général ni à la culture française en particulier. C'est ainsi que la langue française, bien qu'elle soit un code de communication commun dans l'ensemble de la francophonie, n'a pas un rapport de même nature avec les diverses cultures francophones. C'est ainsi, également, qu'une culture peut subsister même si une langue, code de communication, disparaît. Par ailleurs, les langues artificielles telles que l'espéranto¹, plus particulièrement, ne sont pas associées à une culture.

De fait, ce n'est pas la langue qui engendre les spécificités culturelles, mais plutôt l'ensemble des individus qui l'utilisent et la partagent. L'usage de la langue est lui-même influencé par des facteurs de diverses natures, qu'ils soient sociaux, économiques, démographiques, religieux, géographiques, etc. Ainsi, l'usage commun de la langue française par la majorité de la population du Québec a indéniablement marqué la culture qui s'y est développée.

Quelques aspects des liens entre la langue et la culture au fil de l'histoire du ministère de la Culture et des Communications

Les liens entre la langue française et la culture québécoise au ministère de la Culture et des Communications ont évolué depuis la création du Ministère en 1961. « Le gouvernement a l'intention de faire de la province de Québec le centre de rayonnement de la culture française en Amérique. Nous croyons que la création d'un ministère des Affaires culturelles est une nécessité vitale. » Ainsi s'exprimait le premier ministre Jean Lesage en mars 1961, au moment de présenter aux parlementaires québécois le projet de loi qui allait jeter les bases du tout premier ministère consacré exclusivement à la culture au Québec.

La responsabilité en est alors confiée au ministre Georges-Émile Lapalme. Ambitieux et déterminé, ce dernier nourrit de grandes visées et son programme s'articule autour de trois principaux axes, soit de créer un climat de culture au Québec, de promouvoir un sentiment de

¹ Grand Robert : Langue internationale conventionnelle, fondée vers 1887, en partant de racines courantes des langues les plus répandues

fierté pour notre langue et de jouer un rôle actif auprès des communautés francophones des autres provinces, des États-Unis, d'Europe et d'Afrique.

Le programme du ministre Lapalme s'attachait spécifiquement à la promotion d'un sentiment de fierté pour notre langue. Il n'est alors guère surprenant que l'Office québécois de la langue française ait été créé au moment de l'institution du ministère des Affaires culturelles, en mars 1961.

Plus de trente ans plus tard, en 1992, la Politique culturelle du Québec est adoptée. La préoccupation linguistique, notamment en ce qui concerne la promotion d'un sentiment de fierté pour notre langue, s'est modifiée. La nouvelle Politique s'appuie sur les trois axes suivants :

- l'affirmation de notre identité culturelle,
- le soutien aux créateurs et à la création,
- l'accès et la participation du citoyen à la vie culturelle.

C'est dans le contexte de l'affirmation de l'identité culturelle québécoise que l'on traite de la question de la langue française. Elle

« se concrétise par la valorisation de la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder, par la valorisation de l'héritage culturel et par le dialogue des cultures, c'est-à-dire l'ouverture au dialogue interculturel au sein de la société québécoise et à l'extérieur du Québec. Cet axe s'adresse à la société québécoise comme collectivité et fait appel à la préservation et au développement d'acquis originaux sur lesquels se fonde l'identité des Québécois : la langue, les coutumes, les croyances, les fêtes et les rites, par exemple, créent des racines et lient les individus, ce qui leur permet de se reconnaître dans leur collectivité. La langue est un des fondements de l'identité culturelle et la langue française caractérise tout particulièrement la spécificité culturelle du Québec en Amérique. Son importance, pour l'avenir du Québec et des Québécois, demeure prépondérante. »²

Ce qu'il importe de retenir de cette politique, c'est que la valorisation de la langue française est présentée d'abord comme un moyen d'exprimer la culture et d'y accéder. La volonté de l'État « se manifestera spécifiquement sur trois plans, à savoir :

- la valorisation de la maîtrise de la langue française;
- la diffusion et la promotion de produits culturels de langue française;

²https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/politiqueculturelle1992_complet_ROC.pdf, p. 23

- la poursuite des efforts en matière de coopération internationale. »³

Nous pensons que cette vision de la langue française au Québec est en quelque sorte réductrice.

L'extrait du mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) cité en exergue du texte résume beaucoup plus justement notre pensée quant aux liens qui existent entre langue et culture : « [...] la langue et la culture constituent l'envers et l'endroit, l'endroit et l'envers de notre spécificité et de notre identité; sans langue différente de l'ensemble canadien, le Québec serait rapidement folklorisé; sans culture différente, notre langue n'aurait plus d'utilité et serait rapidement en déperdition. Il y a donc un lien de nécessité entre culture et langue, et la vitalité de l'une passe obligatoirement par l'autre ».⁴

L'adoption de la Charte de la langue française (1977)

Il faut cependant signaler qu'entre l'année de création du ministère des Affaires culturelles, en 1961, et la présentation de la première Politique culturelle du Québec, en 1992, deux lois linguistiques ont été adoptées. En 1974, la Loi sur la langue officielle (communément appelée loi 22) faisait de la langue française la langue officielle du Québec. Puis, en 1977, la Charte de la langue française faisait « du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».⁵

Bien que soit évoquée, dans le même préambule, la question de la promotion de la langue, sa protection est ce qui devient la préoccupation principale de la Charte; il ne pouvait en être autrement à cette époque. La langue devient une préoccupation « transversale » et la responsabilité de sa protection et de sa promotion est confiée à une ou un ministre. En d'autres termes, aucun organisme ou ministère n'a pour mission ou préoccupation de faire la promotion de la langue française et de mettre en évidence les aspects positifs associés à la vie du fait français au Québec.

Il s'est ainsi créé au fil des ans un état d'esprit intéressant. La Charte de la langue française (CLF), on l'a dit, protège le droit de communiquer et de s'exprimer en français dans l'espace public. Cette vision d'une langue d'obligation a fini par occuper tout l'espace et par occulter le reste. Pour un ensemble de raisons qu'il n'est pas utile d'énumérer ici, le discours sur la langue française est devenu négatif. Alimentés par les propos récurrents sur la pauvreté et la non-maîtrise du français des Québécois, par les récriminations contre les obligations imposées par la CLF et les

³ *Ibid.*, p. 26.

⁴ *Ibid.* p. 25

⁵ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11> (Préambule de la Charte)

contestations juridiques de ses dispositions, par les quelques faux pas des organismes linguistiques, le pessimisme et un certain défaitisme se sont donc graduellement installés.

L'affirmation d'un lien étroit entre la langue française et la culture québécoise dans la nouvelle Politique culturelle

L'usage de la langue française par la majorité de la population du Québec depuis l'arrivée des premiers colons en Nouvelle-France a fortement marqué le développement de notre société. Sur un continent où la langue française n'est pas la langue dominante, loin de là, son usage majoritaire au Québec a en quelque sorte contribué à la construction d'une société originale, ayant une histoire particulière et une culture unique. L'isolement linguistique, qui a duré pendant des décennies, est à la source d'une culture québécoise distincte sous de nombreux aspects de la culture française, éloignée géographiquement, et de celle des États-Unis, linguistiquement moins accessible.

Le caractère distinctif de la culture québécoise provient en bonne partie de la situation particulière dans laquelle elle a évolué. Cela ne signifie pas que les locuteurs de langue française sont les seuls contributeurs à la culture du Québec, bien au contraire. Son originalité doit en effet beaucoup aux influences des peuples autochtones et des anglophones. L'apport relativement récent des Québécois issus de l'immigration est tout aussi marquant dans l'édification de la culture québécoise actuelle. Il n'en demeure pas moins que l'originalité première de la culture québécoise repose en grande partie sur la présence historique et l'usage continu de la langue française par la majorité de la population du Québec.

Il ressort de cette réflexion que l'on ne peut dissocier langue française et culture québécoise dans une démarche de revalorisation de la langue française. Depuis plusieurs années, le sociologue Guy Rocher insiste à dire qu'« une politique linguistique ne peut être pensée et planifiée qu'en union étroite et explicite avec une politique culturelle québécoise ».⁶

Dans un essai écrit par François Rocher, intitulé *Guy Rocher – Entretiens*, Guy Rocher précise dans le chapitre 3 :

« C'est pour renforcer la réalité du Québec français que je crois nécessaire de repenser la politique linguistique et la politique culturelle dans un ensemble, dans une même politique. C'est la faiblesse pour notre législation linguistique d'exister indépendamment de la culture québécoise de tradition française. »

« Quand je relis les documents qui ont précédé la loi 101, et en particulier ce qui s'appelait à l'époque le Livre blanc, la présence de la culture de tradition française y est beaucoup plus

⁶ *L'action nationale*, novembre-décembre 2007, p. 100

affirmée, et le lien entre la langue et la culture y est beaucoup plus marqué que dans la législation qui a suivi la loi 101. »

« Si on veut vraiment maintenir cette législation linguistique et lui donner un sens et une efficacité, il faut la lier davantage à la culture commune. Il y a là une responsabilité de l'État, mais je dirais surtout des mouvements sociaux, des journalistes, des intellectuels, de tous ceux qui peuvent être des porte-parole. »

« Le respect de la langue passe par le respect d'une culture dont cette langue est l'expression. À trop détacher la langue de la culture, on affaiblit l'attraction de la langue française. »⁷

Une image positive de la langue française

C'est sur la base des interrelations multiples entre la langue française et la culture québécoise que doit reposer une redynamisation de la politique linguistique, fondée en bonne partie sur la nécessité, sinon l'urgence, de donner de la langue française une image positive.

On peut définir l'image positive du français de bien des façons. On en parlait déjà dans le rapport final de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (Rapport Larose), intitulé *Le français, une langue pour tout le monde* :

« Au Québec, le français, langue officielle et commune, a fait des progrès considérables. La très grande majorité des citoyens tient à sa protection. Aujourd'hui, la pérennité de l'identité culturelle québécoise à l'intérieur du nouvel espace économique mondial remplace la lutte à la domination anglo-saxonne d'il y a quelques décennies. Il importe maintenant de faire valoir la langue française comme expression de notre identité, comme voie d'accès aux multiples savoirs technologique, scientifique, culturel, artistique, etc., comme avantage comparatif déterminant et distinctif dans le contexte de la mondialisation des marchés. »⁸

En d'autres mots, il faut insister sur la valeur ajoutée que confère à la société québécoise l'usage de la langue française. C'est ce qui explique en bonne partie la spécificité de la culture québécoise et ce qui explique aussi le caractère distinctif du Québec. La diversité culturelle et linguistique du Québec alimente la créativité artistique et culturelle de la région de Montréal plus particulièrement. Le Québec francophone, une « anomalie » dans le contexte très majoritairement monolingue du continent nord-américain, est un lieu privilégié de rapprochement entre les cultures et les économies d'Amérique, d'Europe et d'Afrique. La force d'attraction internationale que continue d'exercer le Québec dans de nombreux domaines n'est pas sans rapport avec sa culture distincte : s'installer et décider de vivre au Québec est un choix.

⁷ ROCHER, François (2010). *Guy Rocher – Entretiens*, Montréal, Les éditions du Boréal, p.125

⁸ Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001, p. 183

Quels sont les avantages que l'on peut retirer de la revalorisation de l'image de la langue française?

- Une image plus positive de la langue française présentée dans son rapport à la culture et à la société québécoises paraît davantage en mesure d'attirer de nouveaux utilisateurs du « français, langue commune », et de les retenir, que les obligations imposées par la Charte de la langue française. Dans le premier cas, on décide de se joindre à une société et très probablement de participer à son développement alors que, dans le second cas, on se conforme à la loi sans nécessairement adhérer aux valeurs et aux usages de la société. De plus, les avantages associés à l'inclusion sociale favorisent un usage plus soutenu du français dans l'ensemble des activités humaines.
- L'établissement d'un lien entre la langue française et la culture québécoise devrait favoriser le développement d'un sentiment de fierté individuelle et la volonté de faire les efforts nécessaires pour maîtriser la langue orale et écrite.
- À moyen terme, on peut souhaiter que les effets des prescriptions de la Charte de la langue française combinés à la mise en valeur des avantages que confèrent au Québec le français, langue commune, et sa culture permettent de maintenir, à tout le moins, les taux d'utilisation du français dans l'espace public en général.

En somme, l'établissement et l'affirmation de liens plus étroits entre la langue française et la culture québécoise nous semblent une vision porteuse dans la perspective d'une revalorisation de la langue française et de la redynamisation de la politique linguistique du Québec. La langue française et la culture québécoise entretiennent des liens indissociables. Bien que le texte de la Politique culturelle du Québec de 1992 ne donne pas à la langue la place qui lui revient, il n'en demeure pas moins que les organismes culturels ont constamment eu à cœur de faire la promotion de la langue française dans les activités artistiques qu'ils ont soutenues.

À cette étape de la réflexion, il est important de faire état du contenu des consultations particulières que nous avons menées, ainsi que le permettait notre mandat.

Synthèse des propos tenus lors des consultations particulières

La méthodologie

Notre mandat nous permettait de procéder à des consultations particulières jugées utiles à la poursuite de nos travaux; elles sont essentielles pour appuyer notre réflexion.

Compte tenu du temps dont nous disposions pour remplir notre mandat, nous avons dressé une liste de personnes que nous avons estimées être en mesure de porter un jugement et de faire des commentaires éclairés sur les deux volets de notre mandat, soit les liens entre la langue française et la culture québécoise, d'une part, et la façon d'« ajouter à la protection la notion de promotion

de la langue française », d'autre part. Nous n'aborderons, dans la présente partie de notre rapport, que le premier point.

Les trente personnes que nous avons contactées ont toutes accepté avec empressement de nous rencontrer. Une grande partie d'entre elles sont des personnalités connues du public pour leurs prises de position sur divers sujets relatifs à la question linguistique et à la société québécoise au sens large. Plusieurs travaillent également dans le milieu de la culture au Québec. Elles sont d'idéologies politiques diverses et résident en majorité dans la région montréalaise; certaines viennent de Québec, des Bois-Francs, de Saguenay ou de Gatineau.

Toutes les rencontres ont été réalisées en personne, à l'exception d'une entrevue par visioconférence. Les entrevues duraient environ une heure et nous étions accompagnés, sauf à deux occasions, d'un professionnel du Ministère ou d'une chercheuse du Conseil supérieur de la langue française (CSLF). À la suite de la présentation de notre mandat, nous faisons un bref rappel de l'historique des liens entre la langue française et la culture québécoise depuis la création du ministère des Affaires culturelles en 1961. L'échange qui suivait se déroulait de manière plutôt informelle, en fonction des champs d'intérêt de l'interlocuteur. Il se dégage de ces entrevues un très large consensus.

L'expression d'un consensus

De façon presque unanime, les personnes rencontrées considèrent que l'image que l'on véhicule de la question linguistique dans l'ensemble de la société québécoise, notamment par les médias, est négative ou, à tout le moins, peu enthousiasmante. Ce que l'on retient généralement dans l'espace public, c'est le discours récurrent sur la piètre qualité de la langue française utilisée au Québec ou sa pauvre maîtrise, sans que soient soulevées les nuances qui s'imposent. Les organismes sont régulièrement pris à partie et l'on ne retient de leurs interventions que celles qui choquent, par exemple l'épisode « Pastagate », régulièrement rappelé au fil des propos. Tous constatent l'absence des organismes linguistiques sur la place publique et la méconnaissance de leur rôle. Encore faudrait-il que l'on s'intéresse à eux autrement que pour leurs faux pas.

C'est à la lumière de ces premiers constats que nous souhaitons que la question de la langue française soit envisagée autrement que sous le seul aspect de « langue de communication » que l'on doit utiliser dans l'espace public, en conformité avec les dispositions de la Charte de la langue française. Il faut maintenant et de manière prioritaire faire valoir que la langue française entretient un lien direct et étroit avec la société tout au long de l'histoire du Québec. L'usage de cette langue par la grande majorité de la population québécoise au cours des derniers siècles a fortement marqué l'évolution sociale du Québec, et ce, de deux façons :

- Le français a soutenu l'implantation de faits de civilisation de la mère patrie qui ont marqué, entre autres, le droit québécois, nos institutions civiles, l'héritage religieux, le

- mode d'occupation du territoire, l'architecture et le patrimoine de même que nos comportements linguistiques (purisme, norme, etc.).
- Le Québec, en bonne partie du fait de son isolement linguistique en Amérique du Nord, est encore une société qui se démarque des états voisins sous plusieurs aspects. L'interruption des rapports avec la France pendant des décennies de même que l'éloignement géographique ont également contribué à l'édification d'une société originale sur le continent américain.

De l'avis très généralisé du groupe de consultation, il convient donc d'élargir la vision d'une langue française réduite à sa fonction de communication. La langue française est la marque du Québec, il faut donc la présenter ainsi. Elle constitue une valeur ajoutée à plusieurs points de vue (économiques, sociaux et culturels). Elle est définitoire du Québec sur le continent américain et cet aspect doit être mis en évidence lorsque l'on parle de la langue française.

Rappelons que notre mandat se situe effectivement dans le cadre de la définition d'une nouvelle politique culturelle. C'est en tenant compte de ce contexte que toutes les personnes rencontrées expriment leur souhait que soit affirmé, dans la nouvelle Politique culturelle du Québec, le lien perdu entre la langue française et la culture québécoise. Une langue ne prend en effet toute sa valeur que dans le lien qui l'unit à la société qui l'utilise. Et la culture est l'expression de cette société.

Quelques réflexions dignes d'intérêt

Les personnes consultées nous ont également fait part de plusieurs réflexions qui méritent d'être rapportées. Nous en reprenons ici les principales.

La culture québécoise, une culture inclusive

Bien qu'elle soit fortement marquée par l'usage de la langue française, la culture québécoise s'est édifiée sur les influences britanniques et autochtones, puis au contact des cultures des immigrants et des nouveaux arrivants. Elle continue de se construire avec tous ceux qui la partagent. Notre culture est donc inclusive et l'usage du français en tant que langue commune en facilite l'accès. Il ne faut toutefois pas laisser entendre que la culture québécoise ne s'exprime qu'en français.

Le renforcement des liens entre la langue française et la culture québécoise

Le renforcement des liens entre la langue française et la culture québécoise ne peut évidemment faire l'impasse sur le rôle que doit jouer le système d'éducation. Cela est particulièrement vrai dans les écoles montréalaises où une proportion importante des élèves n'a pas le français pour langue maternelle. Il est essentiel de faire comprendre que l'apprentissage du français est bien davantage qu'une obligation imposée aux enfants des nouveaux arrivants. Certes, la maîtrise est ce qui donne aux adultes l'accès au monde du travail, mais elle donne aussi accès à la culture québécoise, dont les manifestations artistiques sont une expression, la « partie visible de l'iceberg », et enfin à la société québécoise.

Ce renforcement des liens doit également devenir l'objet d'une mesure générale en région. Il faut exploiter les cultures locales, cultiver la fierté régionale. Ce sont là des éléments qui peuvent tous rendre plus motivants l'apprentissage de la langue française et les efforts que sa maîtrise exige, souvent considérés comme fastidieux.

L'accessibilité aux produits culturels en français

Plusieurs personnes ont soulevé la difficulté d'avoir accès facilement à des produits culturels en français. Il n'existe pas d'équivalent francophone de Netflix, qui compte un grand nombre d'abonnés au Québec. L'offre francophone, avec les lacunes qu'on lui reconnaît, n'intéresse que peu la population québécoise, plus particulièrement les jeunes. Il est cependant difficile d'imaginer un Netflix francophone sans une collaboration avec la francophonie à l'échelle internationale.

Le Plan culturel numérique du ministère de la Culture et des Communications doit être mis à contribution pour créer, innover et diffuser prioritairement en langue française afin de permettre un meilleur équilibre par rapport à l'offre de produits en langue anglaise.

Enfin, d'un autre point de vue, les producteurs de culture, surtout ceux qui s'appuient sur de nouveaux modes de création multimédias, ne disposent pas toujours d'une terminologie française pour décrire leur environnement et leurs techniques de travail. Les services de terminologie, dont ceux de l'Office québécois de la langue française, devraient être mis à contribution, ce qui ne semble pas être le cas. Le réflexe de la collaboration entre les organismes à vocation culturelle et les organismes linguistiques doit se développer.

Le français, une langue moderne ayant une capacité d'attraction

Le groupe déplore qu'un discours récurrent dépeigne le français comme une langue peu adaptée au monde contemporain, figée dans le passé, autant dans sa forme que par les champs de l'activité humaine auxquels on la confine. Le contexte linguistique québécois nourrit ce sentiment et affaiblit la position du français face à l'anglais, qui afficherait toutes les vertus.

Il faut pourtant rappeler que le français est utilisé sur tous les continents. Le français est une langue qui facilite les rapports économiques, commerciaux et culturels avec l'Europe et l'Afrique; elle est marquée par la forte image de la culture française. Elle profite ainsi du prestige de l'Airbus, d'Ariane, du TGV, de la mode et de la parfumerie françaises, de la gastronomie, etc. Bref, le français est une langue tout aussi apte à appréhender le monde moderne que d'autres langues à plus grande diffusion.

Il convient de placer ces réflexions dans le contexte de commentaires de membres du groupe qui craignent que le rapprochement entre langue française et culture québécoise ne laisse croire que la langue est uniquement une affaire de culture. Ils insistent sur la nécessité d'affirmer que la

langue française est aussi au cœur de l'expérience québécoise en affaires, en ingénierie, en sciences et en recherche.

La portée générale de la Politique culturelle du Québec

La Politique culturelle du Québec est une politique gouvernementale dont les effets ne se limitent donc pas aux activités couvertes par le ministère de la Culture et des Communications.

Presque tous les membres du groupe souhaitent l'inclusion de la perspective linguistique dans la nouvelle Politique culturelle de même que le rattachement permanent de la question linguistique au Ministère. Certains craignent cependant que cela soit perçu comme un message affirmant que la langue est uniquement une affaire de culture. On souligne avec raison que la mission de promotion et de protection de la langue française incombe à l'ensemble de l'appareil gouvernemental québécois. Ainsi :

- La priorité accordée à la langue française et à son usage par l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux doit être réaffirmée aux plus hauts échelons du gouvernement. Les politiques linguistiques dont se sont dotés les ministères et les organismes doivent être rigoureusement appliquées. Le gouvernement doit être exemplaire.
- On signale avec raison le rôle majeur que joue l'institution scolaire dans le développement culturel et linguistique des élèves. On souhaite également que les programmes culturels des écoles favorisent partout l'accès aux activités artistiques, avec, entre autres, le soutien des organismes culturels du ministère de la Culture et des Communications. Le soutien à la littérature, au théâtre et aux autres activités d'expression orale et écrite contribue directement à l'acquisition et au renforcement des compétences orales et écrites des élèves.
- En conséquence, et ceci est une préoccupation exprimée par plusieurs, il y a lieu de rappeler que le programme de formation des maîtres doit préparer les futurs maîtres du primaire et du secondaire à intervenir dans l'initiation des élèves à la culture et leur faire comprendre le rôle que peut jouer la culture dans l'acquisition et le renforcement des compétences linguistiques en français, la langue étant plus qu'un moyen de communication.

Les quelques commentaires particuliers qui suivent reposent sur les idées générales qui viennent d'être exposées, objets également d'un large consensus du groupe. À notre avis, ils sont de nature à inspirer la description des rapports réciproques qui doivent être établis entre la langue française et la culture québécoise. Ainsi que le décrit le texte préliminaire que constitue le Cahier de consultation, le rapport de la langue française à la culture est plutôt faible. Le document donne de la langue une image plutôt réductrice par rapport à ce que proposait d'une autre façon la Politique culturelle du Québec de 1992. Ces visions de la langue française ne nous semblent plus acceptables dans la société québécoise actuelle. Elles sont à notre avis les manifestations du

malaise ou de la difficulté que nous ressentons à traiter de la question linguistique au Québec, dans un contexte qui n'est pas celui de la Charte de la langue française.

Commentaires relatifs au Cahier de consultation de la Politique culturelle du Québec

Dans la perspective du prochain renouvellement de la Politique culturelle du Québec, tenant compte de la préoccupation exprimée par la ministre dans sa lettre du 12 février 2016, il est impératif d'établir beaucoup plus clairement les liens entre la langue française et la culture québécoise. Dans cet esprit, nous faisons les propositions suivantes :

- Les rapports entre la langue française et la culture québécoise doivent faire l'objet d'une section particulière dans le texte de la Politique. On y ferait état du rôle majeur qu'a pu jouer le français dans la construction de la culture québécoise, que son statut soit officiel ou populaire, qu'elle puisse être ou non financée par les organismes culturels. Nous ne pensons surtout pas qu'il faille limiter le lien avec la langue au domaine de la création littéraire ou à la toponymie.
- Nous ne sommes pas d'avis qu'il faille associer aussi directement la langue française et la diversité ethnoculturelle, ainsi qu'on le suggère dans la section 4 du Cahier de consultation, et plus particulièrement dans l'intitulé de la section 4. La Politique culturelle doit mettre en valeur, en quelque sorte, le rôle qu'a pu jouer et que joue encore la langue française dans la construction de la culture québécoise et de son caractère distinctif. Les Québécois déjà établis sont les premiers qui doivent être convaincus des liens entre la langue et la culture, ce qui facilitera forcément le rapprochement interculturel de tous les Québécois. Il n'en demeure pas moins que l'usage du français, langue commune, se révèle l'une des premières conditions pour réussir ce rapprochement.

B) La protection et la promotion de la langue française

Il existe bien sûr un lien entre la première partie de notre rapport, dont l'objet était l'établissement d'un lien plus organique entre la langue française et la culture québécoise, et la seconde partie de notre mandat « d'ajouter à la protection la notion de promotion de la langue française ». On ne peut en effet prétendre que la simple inclusion de la langue française dans la nouvelle Politique culturelle du Québec, aussi fondée soit-elle, soit suffisante pour modifier son image, pour favoriser son utilisation et sa diffusion chez ceux qui résistent à la francisation ou pour rehausser le niveau de compétence linguistique en français des Québécois.

Toutefois, une nouvelle politique culturelle reconnaissant les liens très étroits qui se sont tissés entre la langue française et la culture québécoise, le terme « culture » étant considéré au sens large, les deux contribuant de façon essentielle à l'originalité de la société québécoise en

Amérique du Nord, mais aussi dans la francophonie à l'échelle internationale, constitue une assise politique solide pour :

- « favoriser une action optimale dans les dossiers où culture québécoise et langue française peuvent se conjuguer »;
- « imaginer de nouvelles approches pour renforcer l'intégration dynamique de deux missions de l'État : la vitalité culturelle et la promotion de la langue française. »⁹

Dans cette seconde partie de notre rapport, nous présenterons en premier lieu un bref état de la situation sur les notions de protection et de promotion de la langue française et sur certains aspects du traitement que l'on en a fait depuis l'adoption de la Charte de la langue française. Nous ferons ensuite une présentation des propos tenus par les membres du groupe de consultation de même que des opinions d'autres personnes rencontrées à l'occasion d'un précédent mandat, en janvier et en février 2016. Enfin, nous proposerons des éléments de réflexion sur la notion de promotion de la langue. Le terme est en effet polysémique et il importe de préciser le sens que l'on souhaite lui donner.

La protection de la langue française

L'état de la situation

En 1974, en adoptant la Loi sur la langue officielle (communément appelée la loi 22), le gouvernement du Québec faisait du français « la langue de l'État québécois ». Malgré les lacunes de cette loi, il faut reconnaître qu'elle marquait un progrès important, « d'abord par son approche plus globale de la question linguistique et par la démonstration d'une volonté politique [...], ensuite en préparant les esprits au fait que la situation de diglossie du Québec devait être traitée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un déséquilibre à rectifier selon des mesures asymétriques ».¹⁰

En 1977, corrigeant en cela les faiblesses de la Loi sur la langue officielle, le gouvernement du Québec faisait adopter la Charte de la langue française (communément appelée la loi 101). « La Charte intervenait de façon importante dans la langue de l'Administration, dans l'affichage et la publicité, dans la langue du travail et prévoyait même la francisation des entreprises de 50 personnes et plus. Quant à la langue de l'enseignement, la Charte de la langue française a alors choisi, aux articles 72 et 73, de poursuivre l'idée de la "loi 22" de réserver l'accès de l'école anglaise aux seuls membres de la communauté anglophone du Québec. [...] La Charte de la langue française n'a jamais été conçue comme une solution universelle, encore moins éternelle. Remarquons néanmoins que la politique linguistique dont elle était le bras juridique a largement réussi sur plusieurs plans. Elle a notamment scellé un véritable pacte linguistique au Québec, les

⁹ Extraits de la lettre : voir la section *Le mandat*

¹⁰ *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, CSLF, 2013, p. 10

deux communautés principales, francophone et anglophone, remarquant non seulement la qualité du compromis politique, mais aussi les vertus d'équilibre de cette politique et de cette législation. Bien sûr, il a fallu périodiquement ajuster certaines choses pour que l'équilibre et le pacte subsistent. Non pas que la loi ou le pacte aient été déficients au départ, mais tout simplement parce que le temps passait, que certaines situations évoluaient et que l'application des règles proposait de nouveaux espaces de progrès. »¹¹

Essentiellement, ce que visait la Charte de la langue française, c'était de donner un véritable statut à la langue française au Québec. Cet objectif prioritaire, en pratique, reléguait dans l'ombre la volonté de promouvoir la langue française. L'urgence d'assurer le statut de la langue primait et l'application des dispositions de la Charte relevait alors de la Commission de protection de la langue française. En 2002, cette commission a fini par disparaître pour s'intégrer à l'Office québécois de la langue française (OQLF). Peu à peu, la mission de protection de la langue en est venue à occulter les autres activités de l'OQLF, qui héritait par la même occasion du surnom dont était affublée l'ancienne commission : la « police » de la langue.

En 2016, plusieurs changements sociaux et démographiques entraînent une remise en question d'une approche fondée principalement sur la protection de la langue française, totalement justifiée, rappelons-le, dans le contexte des décennies suivant l'adoption de la Charte. Aujourd'hui, cependant, on peut penser qu'elle est dépassée et largement inefficace.

Nous ne croyons pas qu'un resserrement des règles ou une attitude plus coercitive rehausserait le niveau d'usage de la langue commune dans l'espace public. En d'autres mots, on doit passer d'une vision principalement défensive de la question linguistique à une proposition plus affirmée de ce qu'est le Québec moderne. On semble en effet avoir atteint un niveau « plafond » de francisation que les prescriptions de la Charte ne réussissent plus à dépasser; on observe même un recul de certains indices. De plus, les organismes directement concernés par le programme de la Charte de la langue française ne peuvent espérer faire davantage : ils ont pour mission de veiller à l'application de la Charte, ce qui signifie concrètement la protection de la langue qui est au cœur de leurs activités et de leurs préoccupations, ou du moins qui semble l'être aux yeux de la population. De toute manière, les médias entretiennent cette vision.

Qui plus est, on constate un essoufflement des efforts. On se pose aussi de nombreuses questions sur la hauteur du financement consenti à la francisation des immigrants, sur la « bilinguisation » du monde du travail, particulièrement à Montréal mais pas exclusivement. On observe aussi un fatalisme ambiant qui fait que les préoccupations portées principalement par des mouvements nationalistes n'ont que peu d'échos dans la plus grande partie de la population, plus particulièrement chez les non-francophones. On se sent peu concerné, la langue étant la responsabilité du gouvernement.

¹¹ *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, CSLF, 2013, p. 11

Enfin, même si l'on souhaitait mettre en place des mesures coercitives ou modifier certaines des dispositions de la Charte de la langue française en vue, par exemple, de soumettre les petites entreprises à une démarche de francisation obligatoire ou de limiter la liberté de choix d'inscription à un cégep anglophone, il n'est pas certain que de telles mesures produiraient les effets escomptés. Elles donneraient vraisemblablement lieu à de multiples contestations juridiques, mais elles rencontreraient également une vive opposition d'une bonne partie de la population québécoise.

On nourrirait une fois de plus cette image d'une langue française qui doit s'appuyer principalement sur des dispositions légales pour survivre et progresser. On remettrait de nouveau entre les mains du gouvernement une responsabilité qui est aussi citoyenne. Bref, quoi que l'on fasse, la Charte de la langue française, notamment son objectif de protection et de promotion, continuera de soulever des questions qui, sans être toujours d'une grande importance, occupent une place démesurée dans l'espace public et finissent par être néfastes pour l'image du Québec, notamment le « Pastagate », les cas d'affichage unilingue, la question des marques de commerce de grands détaillants, des textes non traduits (ceux d'Énergie Est, par exemple). Ces questions entretiennent l'image d'une société fermée, une image qui finit par occuper une bonne partie de l'espace médiatique au Québec et à l'extérieur de la province.

L'opinion du groupe de consultation

En ce qui concerne la protection de la langue française, la quasi-totalité des membres du groupe soulignait le rôle capital qu'a pu jouer la Charte de la langue française pour assurer le statut officiel de la langue française au Québec. Ils sont aussi unanimes à insister pour que la protection de la langue française et le respect des obligations de la Charte soient maintenus et renforcés, le cas échéant. Ils reconnaissent également que, ce faisant, on met l'accent principalement sur la fonction de communication que doit assurer l'usage du français, langue commune, entre tous les Québécois. Du coup, cependant, n'est pas mise en évidence la valeur ajoutée que confère le français pour la société québécoise dans son ensemble. La grande majorité des membres du groupe estime que le moment est venu de passer à une autre étape de la politique linguistique au Québec, à savoir la valorisation de la langue française.

Nous reprenons ici en vrac quelques opinions qui sont représentatives des propos recueillis :

« Certaines communautés ont une perception très négative de l'intervention de l'État. »

« On est allé au bout de ce qu'on peut faire avec les lois : tout le reste est contestable. »

« Un écueil à éviter : la protection, ça ne passe pas, surtout auprès des jeunes. »

« Il y a un sérieux problème d'image des organismes linguistiques :

- a. On propose un changement de dénomination.
- b. Un nouvel organisme doit combattre les idées reçues.
- c. On doit éviter le discours de la coercition, mais elle doit continuer d'exister.
- d. L'aspect de la valeur ajoutée du français est largement absent de l'espace public. »

La promotion de la langue française

L'état de la situation

L'Assemblée nationale, dans le second alinéa du préambule de la Charte de la langue française, « reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. » Une seule autre mention de cette volonté de promotion est faite dans l'article 161, où l'on définit ainsi la mission de l'OQLF : « il peut notamment prendre toute mesure appropriée pour assurer la promotion du français ».

Bien que l'idée même de promotion de la langue française soit présente depuis toujours dans le Québec francophone – comme en font foi au fil de l'histoire les multiples organismes et associations voués à la valorisation de la langue et les nombreuses distinctions accordées à ses défenseurs –, elle n'est pas clairement ni véritablement l'objet des préoccupations du gouvernement du Québec.

La promotion dans son acception actuelle

Les activités de promotion des organismes gouvernementaux touchés par la question de la langue peuvent en premier lieu porter sur la politique linguistique elle-même, viser à mieux la faire connaître et à en faire comprendre les fondements. En plus de favoriser l'atteinte des objectifs de la Charte de la langue française, des politiques et des règlements qui découlent de la politique linguistique, ces activités de promotion contribueraient à réduire le clivage entre les différents groupes linguistiques relatif à la cohésion sociale et à ouvrir la voie vers une identité plus partagée. Précisons que l'on se situe ainsi dans l'habituelle perspective de la justification et du respect de la Charte.

En second lieu, la notion de promotion peut aussi se traduire par un ensemble d'actions et de programmes, dont voici quelques exemples :

- prix du Québec : G.-É. Lapalme;
- divers prix de l'OQLF : C. Laurin, Mérites du français au travail;
- divers prix du CSLF : journalisme, Ordre des francophones d'Amérique, Prix du 3-Juillet-1608;
- subventions du Secrétariat à la politique linguistique (SPL) : ateliers d'animation dans les cégeps, soutien au français lors d'événements culturels;
- dépliants sur la politique linguistique, autres publications promotionnelles dans les organismes;

- sensibilisation et accompagnement du milieu des affaires;
- campagnes dans les médias : message gouvernemental télévisuel à l'occasion du 25^e anniversaire de la Charte de la langue française.

Ces activités de promotion ont ceci en commun qu'elles ne se placent pas dans le cadre d'une stratégie cohérente de promotion, qu'elles déterminent rarement des cibles, qu'elles ne disposent pas d'indicateurs d'efficacité et que leur visibilité est pratiquement nulle dans l'ensemble de la population québécoise. Qui plus est, en ce qui concerne les nombreuses distinctions, on retrouve fréquemment les mêmes lauréats ou des personnalités qui appartiennent au même cercle, ce qui n'enlève évidemment rien à leurs mérites. Bref, considérant les sommes investies, le nombre d'heures consacrées aux appels de candidatures, à la sélection des candidats et à la tenue des cérémonies de remise de distinctions, les retombées ayant trait à la valorisation de la langue française sont relativement minces.

Enfin, on ne peut davantage réduire l'idée de promotion à des campagnes publicitaires en faveur de la langue française, en somme fort coûteuses et dont les résultats ne sont pas mesurables. L'échec relatif de certaines campagnes au cours de la dernière décennie montre bien l'insuffisance de cette conception de la promotion. Il faut donc chercher ailleurs.

La promotion projetée

Il faut mettre au point une véritable stratégie de promotion de la langue qui aille bien au-delà de l'attribution de prix et de distinctions et des campagnes nationales de promotion, une stratégie qui devrait viser des clientèles comme les jeunes et les nouveaux arrivants plus particulièrement.

Plusieurs acteurs dans le « dossier linguistique », tant au Québec qu'en France et ailleurs dans la francophonie, pensent que le temps est venu de donner une vision positive de la langue française, ce qui était l'une des idées maîtresses du Rapport Larose.¹² Une langue associée à une culture vivante et dynamique, une langue qui donne au Québec une image distinctive, originale, une langue qui fait du Québec une société bilingue, ouverte sur le monde et sur de multiples cultures. Une langue qui fait du Québec l'un des moteurs de la francophonie à l'échelle internationale et un pont entre l'Europe et l'Amérique, etc., qui lui donne un avantage concurrentiel. La langue française doit redevenir un objet de fierté pour les Québécois; un tel sentiment est ce qui peut lui permettre de maintenir sa vitalité dans un contexte où le bilinguisme individuel est appelé à s'accroître.

Rappelons-le, ce que la Charte de la langue française protège, c'est le droit du citoyen de communiquer en français dans l'espace public et, corollairement, c'est le droit de tout citoyen d'exiger que l'on communique avec lui en français dans cet espace public. La Charte ne touche en

¹² Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001). *Le français, une langue pour tout le monde*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 183ss.

rien l'usage privé de la langue française. La langue anglaise pourrait aussi bien devenir l'outil de communication des citoyens, d'autant plus qu'elle véhicule une culture attrayante pour une bonne partie de la population. Cette idée revient fréquemment dans des articles de la revue *Relations* de novembre 2012. Ne citons que l'extrait suivant : « La lutte pour le français exige de repenser notre rapport à la langue en lien avec une vision de la liberté définie par son enracinement dans une culture, dans un passé garant d'un avenir, et non par son détachement de tout lien social, où les individus atomisés se livrent une concurrence féroce sur le marché de l'emploi. Cette lutte exige aussi de défendre la langue comme matrice d'un tissu social, construit historiquement et chargé du sens sans lequel la liberté est factice, plutôt que comme une corde de plus à ajouter à son arc dans la guerre de tous contre tous. »¹³

Une langue française que l'on aura plaisir à utiliser, dont l'usage procure des avantages et recèle un avenir plus prometteur qu'une langue dont la survie ne repose que sur des lois; c'est dans une telle perspective que la promotion de la langue prend toute son importance et qu'elle doit être repensée.

La pensée du groupe de consultation et des gens d'affaires sur la promotion de la langue

Presque toutes les personnes rencontrées pensent qu'il est devenu urgent de transformer l'image de la question linguistique au Québec. Elle est devenue « démoralisante » et ne soulève pas l'enthousiasme des Québécois, pas plus qu'elle ne contribue à établir un climat favorable à la francisation des nouveaux arrivants. Le moment est venu de mettre l'accent sur la valorisation du fait français au Québec. On souhaite que ce soit la question de la valorisation de la langue qui occupe l'espace public. La langue française y serait présentée sous l'aspect de ses liens avec la culture québécoise, d'une part, et avec la société originale qui en est marquée, d'autre part.

Plusieurs sont d'avis qu'une stratégie de promotion axée sur la langue française isolément n'aurait que peu de succès; c'est en faisant ressortir la valeur ajoutée qu'elle donne au Québec, sur le plan artistique, touristique, économique et commercial, entre autres, que l'on a le plus de chances de faire évoluer positivement la situation linguistique. Il faut que les Québécois, déjà établis ou arrivés récemment, prennent conscience des avantages de connaître et d'utiliser la langue française dans un univers anglophone, sinon plurilingue. Le maintien de l'usage du français, ou son adoption, de même que l'acquisition et le renforcement des compétences linguistiques deviennent alors une « affaire de cœur » plutôt que d'obligation. On adhère à la politique linguistique du Québec plutôt que de s'y soumettre.

Presque toutes les personnes consultées tiennent à souligner que la mise à l'avant-scène de la promotion de la langue française ne limite cependant en rien la mission de sa protection et l'obligation du respect de la Charte de la langue française. L'une d'entre elles proposait l'analogie suivante : c'est la promotion d'un logiciel qui en fait le succès, alors que la plus grande partie des

¹³ Arpin-Simonetti, Emiliano. « Que vive la langue », *Relations* n° 760, novembre 2012

efforts et des coûts est consacrée à sa conception, à sa réalisation et à sa mise au point. Bien que la comparaison puisse sembler boiteuse, le règlement d'une plainte et son traitement en vertu des obligations créées par la Charte de même que tout le travail relatif à l'obtention d'un certificat de francisation ne doivent pas occulter la valeur ajoutée du fait français pour la société québécoise : ce qui fait progresser la francisation, ce n'est pas forcément le traitement des plaintes, mais plutôt l'attrait qu'elle doit susciter et les avantages auxquels elle donne accès.

C'est dans cet esprit que la très grande majorité des membres du groupe de consultation remet en cause le rôle actuel de l'OQLF. On souhaite par conséquent la mise en place d'un nouvel organisme qui aura la double mission de promotion et de protection de la langue française et qui devra replacer la question de la langue dans l'espace médiatique en mettant prioritairement en évidence la valeur ajoutée que la langue française et la culture québécoise confèrent au Québec.

Nos notes d'entretien contiennent également d'autres réflexions qui méritent d'être rapportées.

Concernant l'importance de susciter chez les Québécois le goût pour les activités culturelles et pour la langue française

Il faut accroître l'appétit de consommation des produits culturels francophones. La médiation culturelle est un excellent moyen d'y parvenir. Il faut que le milieu culturel aide à mobiliser la population afin qu'elle fréquente davantage les lieux et les produits culturels francophones.

Ainsi, il importe que les jeunes soient mis le plus tôt possible en contact avec l'art, la culture et les créateurs. L'une des personnes rencontrées traduisait de la façon suivante le rapport entre les artistes et la langue française et l'effet de levier que peuvent avoir les activités culturelles :

« Les artistes s'approprient la langue pour avoir leur langue propre; les poètes s'amuse avec elle et travaillent l'idée de création avec le matériau qu'est la langue; l'artiste nous amène dans un univers qui utilise la langue française. Et malgré la dimension ludique de toutes ces appropriations, il y a tout de même et systématiquement promotion de la langue. »

Concernant la valorisation de la langue française et le sentiment de fierté nationale au Québec

Une fois de plus, on souligne qu'il n'est guère envisageable de parler de promotion de la langue française au Québec si son rapport avec la culture québécoise et l'identité nationale n'est pas considéré. Bien que la question puisse être jugée délicate, plusieurs membres du groupe estiment que l'attachement à la langue française passe par la connaissance de nos racines, de notre histoire nationale, voire de notre histoire populaire. La population, et plus spécialement les jeunes, doit connaître une variété de héros auxquels elle puisse s'identifier et qui ne font pas nécessairement les manchettes nationales. Aimer sa région et en devenir fier peuvent amener à être fier du Québec et de sa langue. L'idée est également valable pour les nouveaux arrivants et leurs enfants, lesquels doivent savoir que le Québec a ses grands personnages, à l'échelle régionale et nationale.

Les sociétés d'histoire seraient probablement heureuses de participer à cette entreprise. À titre d'exemple, on peut penser au rôle qu'a pu jouer le spectacle historique théâtral québécois *La fabuleuse histoire d'un royaume* dans le développement du sentiment d'appartenance et de la fierté des gens du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le rayonnement de la région et la promotion de la langue française.

Concernant la promotion de la langue relativement à la mise en évidence du caractère distinctif du Québec

Cette idée a déjà été exposée dans la première partie de notre rapport. Toutefois, lorsque arrive le moment de traiter de la promotion de la langue française, d'autres points de vue à saveur plus nationaliste ont été exprimés, dont les suivants :

- « Il serait idéal de “vendre” la différence du Québec, en jouant sur la valeur ajoutée que le français donne au Québec ».
- « Créer le pays par la langue et la culture, voilà ce qu'il faut! »
- « La promotion de la langue française, c'est une chose, mais de fait, c'est l'identité québécoise qu'il faut promouvoir plus largement. La culture doit servir à valoriser une société différente qui parle français. »
- « La promotion de l'identité québécoise et celle de sa différence sont isolées l'une de l'autre, alors qu'elles sont indissociables. »
- « Il faut susciter un mouvement de société et d'énergies convergentes qui dit que l'on crée, au Québec, un espace différent, et que cette différence est charmante et rentable. »

Il est pertinent de faire état ici de la convergence de vues entre notre groupe de consultation et les gens d'affaires et autres partenaires de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal que nous avons rencontrés en janvier et en février 2016, en vue de procéder à des ajustements de ce programme. De l'avis général, la langue française ne devait plus être perçue et présentée comme une contrainte dans les milieux de travail, mais plutôt comme un élément qui procure une valeur ajoutée. On convenait ainsi qu'il devenait préférable d'axer la démarche de francisation sur la promotion de la langue française au lieu de tout miser sur le respect de la Charte de la langue française. Signalons qu'en 2013, le principal indicateur de réussite de la Stratégie était le nombre de demandes d'attestation de conformité déposées à l'OQLF, attestation qui est une forme allégée du certificat de francisation exigé des grandes entreprises. À peu près tous les partenaires rencontrés, représentant aussi bien les chambres de commerce, les associations de gens d'affaires et les syndicats que les milieux associatifs, ont reconnu les limites que cette pratique imposait à l'objectif de francisation et ont souhaité que l'on fasse plutôt état de la valeur ajoutée que procure l'usage de la langue française au Québec, à savoir :

- le caractère distinctif d'un Montréal diversifié et multilingue et du Québec;
- l'usage du français qui fait de Montréal et de Québec un pont entre l'Amérique, l'Europe et l'Afrique francophones;
- la culture française, associée à la langue, qui attire les touristes et les artistes.

Les partenaires de la Stratégie partagent donc l'avis de notre groupe de consultation selon lequel il faut donner de la langue française une image beaucoup plus positive afin d'en renforcer l'attrait.

En guise de conclusion, on peut affirmer que l'idée d'« ajouter la promotion à la notion de protection de la langue française » obtient l'assentiment souvent enthousiaste de la quasi-totalité des membres du groupe de consultation et des partenaires de la Stratégie. Les points de vue retenus, selon les champs d'intérêt respectifs des personnes interrogées, convergent vers cette conviction qu'il est temps de mettre en valeur la langue française plutôt que de maintenir l'image négative qui la caractérise trop souvent dans l'espace médiatique. On convient également qu'une stratégie de promotion qui ne prendrait en compte que la langue française n'aurait que peu de succès et qu'il faut changer l'angle d'attaque de la question en établissant les liens entre la langue française, la culture québécoise et la société québécoise pour espérer changer la donne. En d'autres mots, le concept de valeur ajoutée, dans tous les domaines, que confère au Québec l'usage d'une langue commune, le français, est ce qu'il faut privilégier. Une politique culturelle renouvelée, qui affirme les liens étroits unissant la langue française à la culture québécoise, constitue la pièce maîtresse sur laquelle s'appuiera la stratégie de promotion de la langue.

Enfin, nous en sommes amenés, à ce point de notre réflexion, à nous interroger sur la notion même de promotion lorsqu'on l'applique à la langue française. Qu'entend-on au juste par promotion? Quelles clientèles doit-on cibler? Quels sont les techniques et les outils de promotion les plus appropriés? Comment doit-on définir des critères de performance? Autant d'interrogations qui, bien qu'elles ne constituent pas l'objet de notre mandat, nous incitent à consacrer quelques pages à cette notion.

Et si le mot « promotion » n'était pas le plus approprié dans le contexte qui est le nôtre? Ne serait-il pas plus juste de parler de « valorisation » de la langue française?

C) Une stratégie de valorisation de la langue par la culture

S'il est un point qui fait consensus parmi les experts universitaires rencontrés aux fins du présent rapport, notamment dans les domaines du marketing social, de la communication de masse, du « design » de communication et d'interaction puis du changement d'attitude sociétal, c'est bien la remise en cause radicale de l'efficacité d'une grande campagne publicitaire classique qui chercherait à promouvoir l'amour de la langue en elle-même. Le discours de la fierté de la langue en elle-même, diffusé de façon homogène à l'échelle nationale, paraît irrécupérable. Par contre, redonner la fierté de la langue, au cœur de la spécificité nord-américaine du Québec, au moyen de la valorisation de la culture québécoise qui la porte et dont elle est le fondement, semble extrêmement viable.

La promotion de la langue par la culture, telle qu'elle est envisagée ici, devrait être réalisée dans un contexte de « marketing social » et recourir de ce fait aux techniques du marketing dans le but d'amener des publics cibles à adopter un comportement – en l'occurrence l'adoption volontaire de la langue française – dans leur intérêt et dans celui de l'ensemble de la société. Il importe donc, en matière de promotion, d'éviter la diffusion d'un message direct valorisant la langue au premier degré, pour être davantage subtil en valorisant, plus largement, la culture québécoise qui la porte.

Font aussi consensus un certain nombre de principes méthodologiques de base, à savoir qu'une stratégie de valorisation de la langue doit définir des objectifs à poursuivre à long terme (10 à 15 ans) et déterminer des cibles précises à atteindre, cibles qui divergent d'un groupe cible à un autre. Elle doit encore segmenter les territoires et les groupes ciblés, en tenant compte de leurs identités toujours plus spécifiques et variables, chaque cas devant être étudié séparément. C'est à ces cibles préalablement définies que toute campagne promotionnelle doit s'adapter. Il faut s'assurer que le « produit » offert à ces différents publics apporte une « solution » aux problèmes qui freinent leur adoption de la langue française. Enfin, si une stratégie de valorisation de la langue doit être appliquée à l'échelle nationale, elle doit être (re)composée de multiples campagnes promotionnelles modulées selon les réalités variables des territoires que sont les régions administratives du Québec, les villes et parfois mêmes les quartiers des municipalités. La « promotion » n'est pas autonome; elle fonctionne efficacement lorsqu'elle est réalisée en synergie avec des actions sur le terrain et qu'elle se concrétise dans des programmes au service desquels elle fonctionne. De tels ancrages concrets et territoriaux sont essentiels.

Structurée selon ces principes méthodologiques de base, la démarche de valorisation de la langue française par la culture décrite ci-après s'articule selon les huit principaux paramètres suivants : la segmentation des publics ciblés sur les territoires; la définition des problèmes s'interposant entre ces publics et l'adoption de la langue française; la détermination d'objectifs visant à résoudre ces problèmes; la définition des messages qu'on souhaite transmettre; la mise en valeur de « bons coups »; la définition et la mise à profit des moyens et des leviers dont on dispose; la définition d'indicateurs de changement permettant de mesurer l'efficacité des campagnes; l'exploitation des médias.

La segmentation des publics ciblés sur les territoires

Les individus ne se comportent pas tous de la même manière face à un défi sociolinguistique tout comme ils ne réagissent pas tous de façon similaire à une stratégie donnée. Leurs habitudes de consommation culturelle – de même que la langue et le médium de consommation de ces produits – sont aussi fort variables d'un groupe à un autre. Une stratégie de valorisation de la langue française par la culture au Québec devra s'adresser distinctement mais aussi prioritairement aux jeunes citoyens québécois ainsi qu'aux familles de Néo-Québécois. Et ces populations doivent à leur tour être segmentées selon de multiples variables. Sur ce plan, les portraits présentés dans le rapport intitulé *Portraits régionaux 2004-2013 des immigrants établis au Québec et dans les régions* produits par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) sont exemplaires. Le nombre d'immigrants qui, parmi ceux admis au Québec de 2004 à 2013, connaissaient le français à leur arrivée est fort variable d'une région administrative à une autre. Ainsi, 3 600 des 6 359 (56,6 %) immigrants établis en Estrie durant cette période

connaissaient le français à leur arrivée et 5 189 des 7 463 immigrants (70 %) établis dans Lanaudière durant cette même période déclaraient connaître cette langue.

Les causes, les catégories et les motivations de l'immigration doivent aussi être considérées par une stratégie de valorisation de la langue française s'adressant à de tels groupes, ces motivations pouvant être déterminantes de leur rapport à langue française pour langue du travail. Par exemple, parmi les 366 226 immigrants admis au Québec de 2004 à 2013, on distingue 62,7 % de cas d'immigration économique, 23,6 % de cas d'immigration motivée par le regroupement familial et 11,9 % de réfugiés. Le pays de naissance serait aussi déterminant du rapport à la langue de Néo-Québécois que l'on souhaiterait amener à utiliser la langue française. La culture de provenance, en effet, peut être constitutive du rapport à la culture québécoise qui est mise de l'avant pour faire aimer sa langue. Là encore, on remarque d'importantes disparités régionales. En effet, les trois principaux pays de provenance des immigrants admis dans la région de Montréal de 2004 à 2013 sont l'Algérie, le Maroc et Haïti, alors que les immigrants admis dans la région de Chaudière-Appalaches viennent principalement de la France, de la Colombie et de la Chine. Le français est très répandu en Algérie; il est la langue culturelle, la langue de l'économie et celle des études supérieures scientifiques et techniques au Maroc et il a le statut de langue officielle, avec le créole, du côté d'Haïti. Il y a donc, dans les régions du Québec, un nombre variable de Néo-Québécois qui connaissent la langue française, dont certains parlent une même langue française sous des formes variables. Le français est un facteur de valeur ajoutée pour le Québec. Il est également un facteur de différence du Québec tout comme de ses diverses régions.

La définition des problèmes susceptibles de freiner l'adoption de la langue

On ne saurait ici faire l'économie de l'intégralité des « problèmes » susceptibles d'affaiblir la volonté d'adoption de la langue française. Une stratégie de valorisation de la langue française devrait s'efforcer, dans chaque territoire donné et concernant chaque « public cible », d'aller chercher l'information permettant de déterminer ce qui les freine ou les encourage dans l'adoption de la langue et son utilisation dans les sphères publique et professionnelle, notamment. La documentation des recherches qui mettent à jour des portraits nuancés et des consultations permettront de s'assurer que les situations qui ont cours sont bien maîtrisées. Une concertation toujours plus soutenue entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec en cette matière paraît ici nécessaire.

Plusieurs de ces « freins » sont déjà connus et se répètent dans plusieurs milieux. Assurément, une approche toujours plus réglementaire et coercitive de la langue par le gouvernement joue négativement sur sa perception. On dénonce aussi, dans l'espace public et du côté des « grands médias », une appréhension élitiste de la langue ainsi qu'une posture critique qui s'attaque à la rectitude de la langue par rapport à une norme.

La concurrence du français avec l'anglais est aussi au cœur des préoccupations, la seconde exerçant l'attrait de la langue des affaires auprès des jeunes entrepreneurs. Cette concurrence tiendrait aussi aux perceptions historiques que l'on se fait de l'une et de l'autre au chapitre des valeurs sociologiques dont elles sont investies. Dans l'univers francophone, le système linguistique est la chasse gardée d'une élite qui détermine une norme à laquelle il faut se

soustraire. Le français n'appartient pas, dans cet imaginaire, à ses locuteurs. On peut y voir une vision symétrique de la langue susceptible de créer des complexes chez les locuteurs. Dans l'univers anglophone, par contre, la langue serait participative et mobile, elle serait le fait de ses locuteurs. Leur implication historique et actuelle dans la confection d'outils de référence (dictionnaires encyclopédiques, sites wikis) en rendrait témoignage.

Une stratégie de valorisation de la langue française par la culture devrait donc chercher à donner au citoyen des moyens concrets de prendre des décisions linguistiques et de valoriser la manière même dont il nomme et dit les choses. Elle devrait mettre à profit les nombreux exemples d'une langue vivante, mobile et adoptée par ses locuteurs qui émanent de la culture : le slam, le conte et la poésie que présentent les diffuseurs du domaine des arts de la scène en sont d'importants « vecteurs ». Un autre préjugé à combattre, largement répandu, est celui qui considère le français comme une langue figée, en déclin, de mauvaise qualité et difficile à manier. En tête de ces préjugés figure aussi celui qui perçoit le français comme un frein à la réussite matérielle.

La détermination d'objectifs

La détermination des objectifs poursuivis par une stratégie nationale de valorisation de la langue et par les campagnes régionales qui en découlent doit consister à définir des objectifs précis devant répondre aux « problèmes » précités des groupes ciblés. Il peut s'agir d'améliorer la perception, par un groupe particulier, de la langue française parlée. Il peut aussi s'agir de réajuster les perceptions négatives que se font différents utilisateurs de la langue française écrite, en faisant la promotion d'une langue française « décomplexée », qui en admet des « appropriations » plus personnalisées, y compris son maniement plus individualisé et schématisé dans les médias sociaux.

Dans cette même veine, de multiples faits de culture (y compris des festivals, des événements et d'autres formes de rassemblement populaire) doivent être mis à contribution pour sortir l'usage de la langue française de l'élitisme et projeter l'image d'une culture québécoise de langue française qui soit englobante. L'objectif consisterait dès lors à faire valoir la participation de tout individu à une culture populaire, par son adoption de la langue. Dans un registre plus géopolitique, un travail structurel doit aussi être fait pour dissocier la question linguistique de l'avenir constitutionnel.

Les messages

Les messages adressés aux Néo-Québécois devraient présenter le français comme quelque chose ayant une plus-value et dont l'usage peut être un important facteur de réussite. Ceux adressés aux petites et moyennes entreprises, par exemple, doivent mettre en relief le fait que le français contribue directement au succès des entreprises, parce qu'il leur permet d'accéder à un plus grand bassin de main-d'œuvre, d'élargir leur clientèle, d'améliorer leur productivité et d'offrir un meilleur service.

En renfort de cette approche peuvent et doivent être soulevés des faits historiques qui expriment les avantages à vivre, à agir et à faire en français. Par ailleurs, l'usage du français doit avoir priorité,

bien avant sa maîtrise. Alors que la Politique culturelle du Québec de 1992 entendait explicitement concourir à l'amélioration de la maîtrise de la langue, une nouvelle stratégie de valorisation de celle-ci devrait mettre de l'avant la préséance de son utilisation par le plus grand nombre de locuteurs possibles, selon des modalités variables plutôt que conformément à une seule et même norme. Dans ce même esprit, une stratégie de valorisation de la langue française ciblant des Néo-Québécois qui ne connaissent que peu ou pas le français doit être élaborée et appliquée à partir du concept de liberté, à savoir qu'elle doit montrer que l'usage de la langue française au Québec, et ultérieurement sa maîtrise, notamment à l'oral, amènent une forme de liberté, une forme de pouvoir et des possibilités de promotion sociale.

Les messages adressés à l'ensemble des Québécois doivent favoriser la diversité linguistique et culturelle du Québec et rappeler que la langue française doit demeurer une langue de communion et d'interaction des différences. L'intervention du gouvernement dans la culture porte sur des disciplines traditionnelles, principalement héritées d'une compréhension classique de la culture qui l'assimile aux beaux-arts. Le Conseil des arts et des lettres du Québec, en vertu de sa loi constitutive, distingue sa sphère d'intervention en n'accordant son soutien qu'aux artistes et aux arts dits « professionnels ». La promotion d'une culture québécoise inclusive qui tient compte de la diversité des réalités territoriales doit chercher à inclure et à conjuguer les cultures classique et populaire, plutôt que de chercher à les aborder comme étant mutuellement exclusives. Ces dispositions devraient concourir à promouvoir un français dit « décomplexé », agréable, facteur d'inclusion sociale.

Le discours sur la langue et la culture québécoise qui la porte doit être positif. Il doit pour ce faire tendre à correspondre aux motivations à adopter et à continuer d'adopter la langue française, telles que la fierté et l'identité. Dans un même esprit, il doit dire, redire et faire connaître ce qui va bien en matière de langue et de culture, de manière à neutraliser un discours ambiant qui mise strictement sur la dénonciation des cas potentiels de dérogation à la Charte ou sur la nécessité d'un resserrement de ses modalités d'application.

Une opération consistant à promouvoir plus largement la culture québécoise afin de mieux valoriser la langue française qui en est le fondement et la faire apprécier devrait s'appuyer sur les trois paramètres essentiels que sont la création culturelle, la mémoire et l'éducation.

La **création culturelle** est aujourd'hui perçue très positivement. De même, le rayonnement national et international des créateurs d'ici doit s'étendre davantage. Il faut affirmer la réussite de ces créateurs pour susciter la fierté collective. L'obtention de prix de reconnaissance hors Québec, le succès financier et critique de créations d'ici sur la scène internationale, tout cela doit mobiliser l'attention.

Concernant la **mémoire**, l'histoire du Québec a été polarisée aux extrêmes parce qu'elle a été accaparée par un débat politique. L'histoire régionale, par contre, s'inscrit entre ces extrêmes et suscite un intérêt beaucoup plus grand du public. Les institutions muséales de portée régionale disséminées dans l'ensemble du Québec peuvent ici remplir un rôle de premier plan. La question des héros locaux doit aussi être récupérée; doivent émerger de nouvelles figures du passé, des

figures autres que celles de défricheurs et de curés, pour mieux mettre en relief une autre dimension, celle de personnes fortes, travaillantes, entreprenantes, etc. Il faut encourager une mémoire francophone autre que cléricale. Sur le plan de **l'éducation**, les écoles peuvent s'assurer que des cours véhiculent ces contenus.

Le message promulgué doit encore mettre en relief les valeurs et les avantages associés à la langue française. Toute langue s'accompagne effectivement d'une image de marque. Universellement, le français est la langue de la France. Elle vient de ce fait avec un ensemble d'attributs acquis historiquement et de caractéristiques positives sur lesquelles il faut miser, dont la culture, le raffinement, l'élégance, la mode et la capacité d'argumentation. Sur le plan de ces mêmes perceptions universelles, la langue française est aussi affublée d'une image contraire à celle du pragmatisme anglo-saxon, soit l'amour, l'art culinaire, l'art de vivre, le plaisir, la joie et la légèreté, qui en constituent les principaux traits.

La mise en valeur des « bons coups »

Une stratégie de valorisation du français, notamment par la culture, doit chercher à promulguer, dans l'espace public, ses « bons coups ». Leur méconnaissance par l'ensemble des Québécois constitue un frein important à l'adoption de la langue. Dans le domaine économique, les exemples de commerçants et de petites et moyennes entreprises qui ont accompli une démarche de francisation volontaire, mais aussi et parallèlement une démarche d'adoption de la culture et de l'histoire québécoises, doivent être connus et célébrés à titre de bonne intégration linguistique et culturelle. Sur le plan social, il conviendrait également de recenser et de faire connaître des cas d'enfants d'immigrants de deuxième ou troisième génération qui ont adopté la langue française et qui sont devenus des exemples de réussite matérielle et sociale.

Il est possible que des programmes gouvernementaux efficaces – tant dans le domaine de la culture que du côté des organismes directement concernés par la langue – existent déjà, mais que leurs retombées positives en faveur de la langue française soient méconnues. Si tel est le cas, une campagne de valorisation de la langue française par la culture doit aussi porter sur la mise en valeur accrue des programmes existants et de leurs résultats. Une campagne promotionnelle serait dès lors nécessaire, en appui à la « mise en marché » de programmes existants et de leurs résultats afin de modifier le comportement des groupes ciblés. Il faut à ce sujet rappeler qu'annuellement, une part importante des sommes investies par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, puisées à même son budget, sert directement au soutien à la création d'œuvres et de produits culturels qui ont essentiellement le français pour langue d'expression, de même qu'à la diffusion de ces mêmes produits culturels, afin qu'ils soient consommés en français. L'OQLF considère par ailleurs ces produits et leur langue de consommation comme des indicateurs de la situation linguistique au Québec. En tête de liste de ces productions culturelles figurent la chanson, le livre et le film. En 2014, les spectacles de chanson en français constituaient 61 % des représentations payantes offertes dans les salles de diffusion professionnelle du Québec; en 2013, 89 % des livres publiés au Québec étaient en français; en 2014, près de 60 % des longs-métrages produits au Québec étaient en français.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec consacre annuellement près de 23 M\$ en bourses et en subventions au secteur du théâtre, une discipline orale essentiellement française au Québec. La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) consacre à des productions en français jusqu'à 80 % de l'enveloppe budgétaire qu'elle destine à la production cinématographique, en plus de veiller à leur rayonnement à l'échelle internationale. Il s'agit là assurément de « bons coups » qu'il convient de faire connaître. Dans cette perspective, l'ensemble des sommes investies par le ministère de la Culture et des Communications dans les domaines et les disciplines culturelles qui ont le français pour langue d'expression doivent être considérées en autant de circonstances que possible.

Les moyens

Un maximum de moyens doivent être utilisés afin que les avantages de parler en français soient reconnus comme étant supérieurs aux désavantages de s'en abstenir. On peut ici énumérer un certain nombre de leviers susceptibles d'être mis à contribution auprès des nouveaux arrivants, à savoir faire connaître la culture locale, établir des liens avec les autres francophones nord-américains afin d'illustrer l'étendue territoriale du fait français et de dissiper l'illusion d'un isolement, renforcer le lien entre l'adoption du français et le succès professionnel, faire connaître et valoir la diversité par les enfants dans l'espace public.

En matière de promotion médiatique, une stratégie de valorisation de la langue française devrait faire appel à des porte-parole issus de l'immigration dont les parcours au Québec représentent des histoires à succès, afin que ces personnes expriment leur amour de la culture québécoise. Il s'agirait en quelque sorte de privilégier une campagne de séduction des Québécois par des Québécois issus de l'immigration. Ces « preuves d'adhésion » à la culture d'ici pourraient amener les Québécois à se percevoir positivement. Le soutien aux manifestations, aux festivals et aux événements à teneur culturelle qui, en tous lieux du territoire, rassemblent et mettent en relation des personnes et des communautés, constitue un levier privilégié. Ces événements sont des facteurs d'intégration sociale à la culture québécoise. On estime à 63,3 M\$ les sommes investies par le gouvernement du Québec dans des festivals et des événements québécois dans les 17 régions administratives du Québec en 2013-2014.

La culture, en tant que domaine d'intervention du gouvernement et des acteurs du milieu, regorge de leviers susceptibles d'être mis à contribution. Le théâtre jeune public illustre bien le potentiel exceptionnel de l'action culturelle sur le plan de la valorisation de la langue française auprès de multiples communautés linguistiques et culturelles. Une étude menée et publiée par le Centre Urbanisation, Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) en avril 2007 sur le thème de la médiation culturelle par l'étude de trois programmes d'un diffuseur montréalais de théâtre jeune public en rend compte. Il s'agit de programmes structurés à partir de l'offre de spectacles de théâtre adaptés à des enfants (ainsi qu'à leurs parents) qui logent dans un grand ensemble d'habitations à loyer modique et dont la communauté est fortement multiculturelle. Des ateliers y sont donnés aux enfants afin de les préparer au spectacle et des animations peuvent les conduire à la production de courts spectacles présentés devant leurs parents ou leurs amis. La sensibilisation des jeunes Néo-Québécois à l'expérience théâtrale

devient ainsi un moyen de mobilisation de communautés autour d'une manifestation culturelle utilisant le français pour langue d'expression. Elle devient même l'occasion d'un contact direct avec l'aspect oral de la langue.

Les indicateurs

Les indicateurs utilisés doivent permettre d'évaluer les changements et les répercussions à long terme. Le mode de catégorisation actuel qui répartit les groupes entre les francophones, les anglophones et les allophones doit être revu au profit de catégories plus fines. Une mesure d'utilisation du français en divers contextes doit être élaborée. Un système de veille permanente et sur une longue durée doit être mis en place. Si l'on souhaite s'assurer que le français demeure l'option la plus intéressante pour le plus grand nombre possible d'individus, il convient d'observer l'évolution des représentations que se font les jeunes de la langue française dans les écoles.

Les médias

L'utilisation des médias sociaux doit être priorisée, notamment parce qu'elle permet un contact direct avec la majorité des personnes, en temps réel, dans leur quotidien. On y fait usage de la langue selon des modalités qui sont en marge du discours critique et normatif de la langue, qui s'adaptent aux besoins et qui sont près de la réalité des locuteurs. Par définition, ces médias sont interactifs et participatifs. Ils facilitent de ce fait l'adoption de la langue par les catégories de personnes ciblées par la stratégie proposée dans le présent rapport. Les grands médias, avec leurs campagnes classiques de masse, peuvent intervenir en appui à une campagne qui se déroule essentiellement et initialement dans les médias sociaux.

La diffusion et l'efficacité d'une campagne qui est menée principalement par et dans les médias sociaux requièrent une compréhension fine du fonctionnement de ces derniers. Cela implique de désigner de nouveaux héros, des figures d'entrepreneurs à l'origine du développement de ces médias et des industries qui en découlent, et d'y faire appel. Il s'agit de leaders d'opinion qui ont des partisans et qui, appuyant les messages véhiculés, les relaient et y font adhérer.

Les recommandations

Nous avons vu à quel point les concepts de langue et de culture sont pratiquement indissociables dans le contexte social québécois. La langue française et la culture québécoise, façonnée par l'apport d'autres cultures tout au long de l'histoire, donnent son caractère original à la société québécoise.

Quelque quarante ans après que la langue française ait obtenu le statut de langue officielle du Québec, après l'adoption d'une loi qui en a fait la langue officielle des tribunaux et du gouvernement du Québec aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires, nous estimons qu'il est temps d'adopter une nouvelle stratégie visant à soutenir et à renforcer la présence du français au Québec. Il faut faire en sorte que l'on adhère à la société québécoise pour ce qu'elle est plutôt que parce que l'on y est contraint, que l'on continue de parler le français dans un environnement

plurilingue mais majoritairement anglophone, parce que l'on comprend les avantages de toutes sortes qu'offre cette société distincte.

La première phase de la démarche de redynamisation de la politique linguistique québécoise que nous proposons consiste à accorder à la langue française la place qui lui convient, et lui revient, dans la politique culturelle du gouvernement du Québec. Ce premier pas permettra de bonifier le climat qui affecte actuellement la question de la langue française.

La quasi-totalité des personnes que nous avons consultées voient de façon très positive et souvent enthousiaste ce renforcement des liens entre la langue et la culture au Québec, certains considérant que la faiblesse de ces liens explique en bonne partie l'état actuel de la situation.

Première recommandation

La Politique culturelle doit reconnaître clairement le lien indissociable qui existe entre la langue française et la culture québécoise, celle-ci étant marquée par l'apport historique des cultures autochtones et anglophones et par celles des immigrations récentes.

Une politique culturelle ainsi reformulée entraîne plusieurs modifications dans la manière d'aborder la question de la langue française. Plusieurs des raisons qui justifient les changements qui suivent ont été exposées précédemment, à savoir que :

- le programme de la Charte de la langue française doit être intégré de façon pérenne à la mission du ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui, en conséquence, appliquera les dispositions de la Charte et veillera à la protection et à la promotion de la langue française;
- le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) doit faire partie de la structure administrative et de l'organigramme du MCC et le sous-ministériat est placé sous l'autorité du ou de la sous-ministre;¹⁴
- les organismes directement concernés par le programme de la Charte de la langue française font partie du MCC.

Nous l'avons dit, la reconnaissance et l'affirmation du lien étroit entre la langue française et la culture québécoise ne suffisent pas. Elles permettent toutefois d'entrevoir « de nouvelles approches pour renforcer l'intégration dynamique de deux missions essentielles de l'État : la vitalité culturelle et la promotion de la langue [tout en tenant compte des enjeux globaux avec lesquels le Québec doit composer] » (extrait de la lettre décrivant le mandat). De surcroît, cette reconnaissance nous oblige en quelque sorte à considérer dans une perspective nouvelle la question de la langue française, laquelle cesse d'être uniquement un moyen de communication pour être plutôt présentée comme l'une des caractéristiques fondamentales de la société québécoise.

Ce changement de perspective nous semble majeur et audacieux, même si cela ne devrait pas être le cas. Il nous situe exactement au cœur du mandat tel que la ministre nous l'a présenté lors de la conférence de presse du 15 février 2016 : « [...] d'ajouter à la protection la notion de promotion de la langue française [...] évaluer les outils, les avenues et les initiatives les plus

¹⁴ En 2016-2017, le SPL a été intégré dans la structure administrative du MCC.

appropriés à envisager pour une action optimale dans les nombreux dossiers où la culture et la langue française peuvent se conjuguer. »

Dans une seconde phase, afin de redynamiser la question de la langue française et de faire de sa promotion une priorité, sans toutefois que soit atténuée la mission de protection de la langue, il nous semble nécessaire de poser des gestes importants, un avis que partage la très grande majorité des personnes interrogées lors de nos consultations :

- considérant que les organismes actuels qui sont directement concernés par la Charte de la langue française, soit l'OQLF (dont la Commission de toponymie) et le Conseil supérieur de la langue française (CSLF), n'ont pas pour mission principale de faire la promotion de la langue française;
- considérant que l'image souvent négative projetée par l'OQLF et alimentée par les médias ne permet pas d'envisager que l'organisme puisse prendre en main la promotion de la langue en ayant des chances raisonnables de succès;
- considérant la volonté d'intégrer la langue française et la culture québécoise dans une stratégie de valorisation de la langue;
- considérant enfin l'important changement de culture organisationnelle qu'implique la modification de perspective voulue,

nous faisons la recommandation suivante :

Deuxième recommandation

Il faut créer un nouvel organisme qui prendra en charge la mission de promotion de la langue française, dans le but de faire valoir les avantages de toute nature qu'offre un Québec français avec sa culture distinctive. La mission de protection de la langue française, ainsi que la décrit la Charte de la langue française, doit être poursuivie intégralement par le nouvel organisme.

Cette recommandation s'accompagne des propositions suivantes :

- *Le nouvel organisme intégrera l'OQLF et le CSLF.*

D'autres raisons peuvent justifier la fusion de ces organismes. Nous n'en faisons pas mention dans le présent rapport.

- *L'organisme ainsi créé portera un nouveau nom.*

Comme ce nouvel organisme sera constitué principalement du personnel actuel de l'OQLF, l'image de « police de la langue » peut vraisemblablement se perpétuer; elle n'est cependant pas compatible avec la nécessité de projeter une image positive de la question de la langue. Il est essentiel de marquer le changement par l'utilisation d'une nouvelle appellation et de lancer ainsi le message de la modification de culture organisationnelle qu'elle entraînera.

- *Le nouvel organisme sera doté d'un modèle de gouvernance analogue à celui des sociétés d'État.*

Il faut mettre en place un véritable conseil d'administration (CA) formé de douze membres, lesquels seront issus de la société civile (milieux de l'éducation, de l'immigration, du travail, monde syndical, milieu des arts et de la culture, milieu associatif, etc.). Une personne, autre que le président ou la présidente du CA, sera nommée à la présidence et à la direction générale selon

les règles habituelles de gouvernance. Une telle proposition répond, bien qu'imparfaitement, au souhait, maintes fois exprimé au fil des ans, d'éloigner les organismes directement concernés par la langue française, plus spécialement l'OQLF, du pouvoir et de l'influence politiques. On a même souhaité que la nomination à la direction de l'organisme relève de l'Assemblée nationale.

- *La fonction de conseil qu'exerce actuellement le CSLF doit être maintenue dans le nouvel organisme et le comité qui l'exercera relèvera directement du CA.*

Il nous semble essentiel que le nouvel organisme puisse compter sur un conseil qui jouisse d'une autonomie de pensée. Ainsi, son rattachement au CA plutôt qu'à la direction de l'organisme favorise cette volonté.

Dans le présent rapport, il n'est pas utile de préciser davantage le fonctionnement de l'organisme proposé. Soulignons toutefois l'ampleur du travail que nécessitera le virage que l'on entend donner au traitement de la question de la langue. Il s'agit là d'un profond changement de culture de l'organisation dont le cœur est l'actuel OQLF, d'une part, et d'autre part, d'un important travail de réflexion qui attend le futur CA sur des questions telles que la modernisation des pratiques de travail déjà en cours à l'OQLF, l'établissement de meilleurs liens avec le public et les médias et la mise en place d'une stratégie de promotion.

En ce qui concerne la promotion de la langue, nous jugeons important d'en faire l'objet de notre dernière recommandation. Nous l'avons déjà mentionné, nous souhaiterions retenir le terme « valorisation » de la langue française, beaucoup plus près de la vision élaborée tout au long de ce rapport. Ce qu'il faut proposer, c'est la « valeur ajoutée » qu'apportent la connaissance et l'usage du français, en rapport avec la culture, à la société québécoise.

Troisième recommandation

Le nouvel organisme devra revoir l'ensemble des activités de promotion des organismes directement concernés par la langue. Il devra analyser leur efficacité et élaborer une stratégie dynamique de valorisation de la langue française qui tiendra compte des liens entre la langue et la culture, d'une part, et qui utilisera les meilleurs moyens (techniques, médias, etc.) pour mettre en valeur le français, d'autre part.

La section du rapport qui traite de la promotion de la langue définit plus précisément les principaux éléments qui peuvent alimenter la réflexion et les actions du nouvel organisme.

La conclusion

Nombre d'opinions diversifiées sont avancées à propos des liens que l'on peut établir entre la langue et la culture. Nous n'avons pas voulu alimenter ce débat théorique, parce qu'il nous semble peu utile ou pertinent dans le contexte de notre mandat. Nous avons plutôt essayé dans un premier temps de comprendre ce qui explique qu'une telle distance ait pu s'installer dans le discours public entre la question de la langue française et celle de la culture québécoise, alors que l'une et l'autre sont à la base du caractère distinctif de la société québécoise.

Nous avons ensuite avancé certaines explications. Mais ce qu'il importe de retenir, ce sont les voies à emprunter pour redresser la situation. Et le moment est venu de procéder aux

changements nécessaires. Le « socle » sur lequel on peut s'appuyer est une politique culturelle renouvelée qui fasse la place qu'elle mérite à la langue française dans sa définition et dans sa vision. À partir de cette pièce maîtresse, il devient possible de donner une trajectoire nouvelle à la question de la langue française, en l'arrimant de façon permanente à la mission du ministère de la Culture et des Communications; nous oserions même espérer que le nom du Ministère fasse état de cet ajout à sa mission.

L'inclusion de la question de la langue française dans la mission du Ministère est également de nature à modifier l'image de la langue française au Québec, en utilisant pour leviers les activités des organismes culturels rattachés au Ministère, ce qui était notre principal objectif, soit la valorisation de la langue. Pour y parvenir, il faudra mettre en évidence toutes les fonctions que peut remplir une langue et, au Québec, il est clair que la langue française a plus qu'une simple fonction de communication, elle est définitoire de la société. La valorisation de tous les éléments qui font du Québec une société originale qui attire les touristes, les étudiants, les gens d'affaires, les immigrants et les grandes sociétés et qui produit de grands entrepreneurs, des inventeurs, des chercheurs et des artistes d'envergure internationale est la meilleure manière de promouvoir la langue française.

Si la valorisation de la langue française est l'affaire de tous les citoyens, il n'en demeure pas moins qu'elle est aussi « affaire d'État », ainsi qu'il est écrit dans le préambule de la Charte de la langue française. Voilà pourquoi nous recommandons la mise en place d'un nouvel organisme regroupant les organismes actuels (OQLF et CSLF) et dont la mission serait la valorisation et la protection de la langue française. Les deux volets de cette mission sont complémentaires, faut-il le souligner. Nous sommes convaincus de la pertinence et de la valeur de nos recommandations et les propos des personnes rencontrées ont validé notre vision.

Il s'agit là d'une entreprise qui atteint presque l'ampleur d'un projet de société. Nous en sommes conscients, mais nous pensons que le gouvernement du Québec dispose des compétences nécessaires et possède la volonté politique pour le réaliser.